

## Fiche technique

### Choix de poste par écrit de la promotion A2019C01

Suite à la situation sanitaire exceptionnelle, les modalités d'organisation du choix des postes ont été adaptées. Elles sont décrites dans le présent document.

#### Étape 1 : réception de la liste des postes et de la fiche d'expression de vœu.

La direction des services judiciaires publie le 23 septembre 2020 sur le site intranet de la DSJ la circulaire de choix des postes et la liste des postes ouverts à la promotion.

Chaque stagiaire reçoit sur ses boîtes aux lettres électroniques personnelle et professionnelle ces documents ainsi que la présente fiche et la **fiche de vœux au format .odt**. Il n'est pas nécessaire d'accuser réception de ces documents.

Les stagiaires sont invités à contacter **les personnes mentionnées sur les fiches de poste** diffusées pour se renseigner sur les emplois proposés s'ils sont intéressés.

Ils sont également invités à prendre contact avec la **cellule d'accompagnement outre-mer** de la sous-direction de ressources humaines des greffes pour toutes questions relatives aux conditions particulières matérielles et financières d'exercice des fonctions outre-mer ([rhg2.dsj-sdrhg@justice.gouv.fr](mailto:rhg2.dsj-sdrhg@justice.gouv.fr) ou 01.70.22.86.80).

#### Étape 2 : renseignement des vœux.

Chaque stagiaire doit renseigner ses desideratas en fonction de ses préférences **et jusqu'à son rang de classement**.

*Ex.: je suis classé 20<sup>e</sup>, je renseigne 20 vœux. Je suis classé 122<sup>e</sup>, je renseigne 122 vœux.*

**Les stagiaires doivent compléter informatiquement leurs choix sur la fiche de vœux.** Le renseignement est effectué dans la case vide à gauche du nom de la juridiction, conformément à l'exemple ci-dessous :

	TJ VILLE
	TJ VILLE
4	TJ VILLE
	TJ VILLE
	TJ VILLE



**Il faut impérativement remplir un nombre de choix égal à son rang de classement.**

*Ex.: je suis 130<sup>e</sup> : je classe 130 postes.*



**Si plusieurs postes identiques sont proposés, il faut tous les classer si on souhaite y être affecté.**

*Ex.: 10 postes sont proposés au TJ Nanterre. Je souhaite aller prioritairement au TJ Nanterre : je classe les 10 postes du rang 1 à 10 sur ma fiche de vœux.*



**Aucun doublon ne doit figurer dans la liste de choix.**

*Je vérifie que je n'ai pas mentionné le même chiffre devant 2 postes, même s'il s'agit de postes dans la même juridiction.*

### Étape 3 : impression et signature de la fiche de vœux.

Une fois la fiche de vœux totalement complétée, les stagiaires l'impriment **sur une seule page** et la signent (encart prévu en bas).



**Avant de signer, vérifier que les mentions Prénom, Nom, rang de classement et la signature sont bien renseignées, et que la fiche ne comprend aucun doublon.**

### Étape 4 : scan et nommage de la fiche de vœux.

La fiche de vœux signée doit être scannée en format **PDF** ou **JPEG**.

Le fichier créé en format PDF ou JPEG doit être renommé (sur PC : clic droit sur le fichier, renommer ; sur MAC : clic sur le fichier, entrée) :

**Rang de classement\_Prénom\_NOM**  
Ex.: 20\_Jean\_DUMOULIN

### Étape 5 : envoi de la fiche de vœux.

Le fichier renommé doit être adressé **au plus tard le 28 septembre 2020, 10h, heure de Paris** à l'adresse [dap-choixdepostes.eng-dijon@justice.fr](mailto:dap-choixdepostes.eng-dijon@justice.fr).

Il devra avoir pour objet :

**Choixdespostes\_NOM\_rangdeclassement**  
Ex.: Choixdespostes\_MOULIN\_20

<b>En cas de difficulté</b>	En cas de difficulté, il appartient au stagiaire de prendre attache auprès de l'École nationale des greffes ( <a href="mailto:dap-choixdepostes.eng-dijon@justice.fr">dap-choixdepostes.eng-dijon@justice.fr</a> ).
<b>Pour les agents n'ayant pas accès à des outils informatiques</b>	Chaque stagiaire doit se mettre en mesure d'adresser sa fiche de vœux selon les modalités et dans les délais fixés par la présente note.  Ils peuvent, s'ils rencontrent une difficulté matérielle pour formaliser leurs vœux d'affectation, prendre contact <b>dans les meilleurs délais</b> avec leur lieu de stage afin de définir les modalités d'accès au matériel informatique leur permettant de réaliser les opérations nécessaires.  <b>En tout état de cause, la fiche de vœux dûment complétée doit être envoyée à l'ENG au plus tard le 28 septembre 2020, 10h, heure de Paris</b>
<b>Résultats</b>	La direction des services judiciaires affectera les stagiaires sur leur meilleur choix possible. La publication des résultats aura lieu <b>le mardi 29 septembre 2020</b> sur l'intranet Justice.  L'ENG informera les stagiaires.